

Le travail à domicile

17	
SOMMAIRE	
Page	
AVIS adopté par le Conseil économique et social au cours de sa séance du 10 février 1999	1- 1
CHAPITRE I - CONSTAT ET ANALYSE	2
A - TENDANCES ET ÉVOLUTIONS DE LA PRÉVALENCE DE TRAVAIL À DOMICILE	2
1. Évolution de la situation	2
2. Le secteur de la banque d'assurance	3
3. Le secteur de la vente au détail	3
4. Le secteur de la santé	4
5. Le secteur de la culture et de la communication	4
6. Le secteur de la construction	4
7. Le secteur de la restauration	4
8. Le secteur de la vente à distance	4
9. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
10. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
11. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
12. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
13. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
14. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
15. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
16. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
17. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
18. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
19. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
20. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
21. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
22. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
23. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
24. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
25. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
26. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
27. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
28. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
29. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
30. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
31. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
32. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
33. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
34. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
35. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
36. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
37. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
38. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
39. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
40. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
41. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
42. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
43. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
44. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
45. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
46. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
47. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
48. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
49. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
50. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
51. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
52. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
53. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
54. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
55. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
56. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
57. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
58. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
59. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
60. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
61. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
62. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
63. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
64. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
65. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
66. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
67. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
68. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
69. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
70. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
71. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
72. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
73. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
74. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
75. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
76. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
77. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
78. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
79. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
80. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
81. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
82. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
83. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
84. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
85. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
86. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
87. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
88. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
89. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
90. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
91. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
92. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
93. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
94. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
95. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
96. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
97. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
98. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
99. Le secteur de la vente de produits de consommation	4
100. Le secteur de la vente de produits de consommation	4

Type de saisine : Autosaisine
Type de texte : [Avis et Rapport](#)
Traité par : Section du Travail
Adopté le : 10/02/1999
Mandature : 1994-1999

Rapporteur :

Rey Chantal

[Télécharger le texte](#)

PRÉSENTATION

Le travail à domicile se présente aujourd'hui de manière diversifiée. Ses formes industrielles tendent à passer au second plan au profit de nouvelles pratiques concernant le secteur tertiaire, en relation avec le développement du télétravail et des services aux personnes. Pourtant, l'appareil statistique appréhende difficilement ces évolutions et les dispositions du code du travail sont en tout état de cause insuffisantes pour assurer l'égalité de traitement de ces travailleurs avec les salariés d'entreprise.

Descripteur Eurovoc :

travail à domicile, statistique, code du travail, égalité de traitement, France